

## Inscriptions et carte scolaire : transparence et égalité !

Les affectations des écoliers marseillais dans les écoles publiques viennent de tomber pour la rentrée de septembre 2020. Le jeu des chaises musicales peut commencer. APE, directeurs, parents d'élèves, avocats à vos téléphones ! Jouons...

Comme chaque année, des élèves ne sont pas affectés dans leur école de secteur. Des dizaines (des centaines ?) de parents d'élèves se retrouvent face à un dilemme : accepter cette affectation ou tenter d'obtenir le graal, à savoir la place qui leur est due dans leur école de secteur !

Pour jouer, ils peuvent piocher quelques cartes. La plus efficace est d'avoir un bon contact à la mairie qui déblocuera la situation en un tour de main, ou encore une APE motivée pour les accompagner dans leurs démarches. Tenter la carte du harcèlement des autorités "incompétentes" est une option dont le résultat est plus qu'incertain. Reste enfin la carte miracle : un déménagement qui vous libérera une place (peut-être la veille de la rentrée). Il y a aussi une carte juridique, celle du recours administratif, mais qui s'avère plus coûteuse. Comme ce n'est pas un jeu équitable, tout le monde a déjà un lot de cartes « ressources » en main en début de partie : argent, temps, énergie, réseau, maîtrise des rouages administratifs...

*Quoi ? Ce jeu n'est pas juste ? Il n'y a pas de règles ?*

*Et alors ! On est à Marseille, on parle d'écoles et tu voudrais que tout le monde soit logé à la même enseigne ?*

**On en est donc à ce point, une fois de plus : de la débrouille chacun de son côté, au cas par cas. Le CeM a dénoncé et dénonce ce chaos organisé par la mairie qui lui permet de cacher ses magouilles et passe-droits.**

La mairie semble incapable de prendre en compte les données démographiques afin de garantir les conditions d'accueil minimales pour tous les élèves. Il en résulte des classes surchargées dans certains secteurs et des fermetures de classes dans d'autres établissements.

Elle utilise son droit de préempter des terrains, oui, mais malheureusement c'est pour les revendre aux établissements privés comme ce fut le cas à l'automne dernier (1) et non pour construire de nouvelles écoles publiques ou encore des parcs ou des infrastructures collectives.

Aucune stratégie claire n'apparaît dans la gestion des périmètres scolaires. Si ce n'est pour renforcer la fracture sociale comme ce fut récemment le cas avec l'école Ruffi. Il n'y a aucune transparence sur la définition des secteurs qui sont à géométrie variable. La définition de ces secteurs bien loin de compenser les inégalités territoriales existantes, les aggrave et fait le jeu des établissements scolaires privés et des démarches dérogatoires.

**Une fois de plus nous exigeons la transparence qui nous est due en tant que citoyens!**

La mairie doit dans les plus brefs délais garantir prioritairement à tous les élèves une place dans leur école de secteur. Les critères de dérogation doivent être rendus publics et faire l'objet d'une discussion ouverte et transparente lors du conseil d'école du 3ème trimestre réunissant les associations de parents d'élèves, l'équipe pédagogique et un représentant de la Mairie.

Nous demandons à la prochaine municipalité de mettre en place un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) de constructions et rénovations des écoles accompagnées d'un Plan Stratégique de Patrimoine.

La construction d'écoles doit être planifiée en fonction de la prospective démographique. Une stratégie de prospection et préemption de sites pouvant accueillir de nouvelles écoles dans les secteurs déficitaires doit être mise en place.

L'autorisation des nouveaux projets immobiliers doit être conditionnée à la construction d'écoles pour accueillir les nouveaux habitants.

Les secteurs d'affectation des écoles doivent être réorganisés avec les acteurs de l'école publique. L'équilibre socio – géographique sera assuré entre les écoles et la sectorisation sera réactualisée tous les ans. Les critères d'affectation des élèves et les octrois doivent être définis en toute transparence.

**Nous attendons des engagements forts des candidats aux municipales afin de garantir l'égalité de l'accès à l'école. Nous veillerons à ce que les futurs élus mettent en œuvre des actions à la hauteur des enjeux en toute transparence.**



<https://ecoles-marseille.fr/>

<https://www.facebook.com/CollectifEcolesMarseille/>

<https://twitter.com/CollectifCeM>

Le CeM invite les usagers de l'école publique (directeurs, enseignants, parents d'élèves) victimes et témoins des dysfonctionnements recensés dans ce communiqué à apporter leurs témoignages à ce lien : <https://tinyurl.com/cartesoclaire>

(1) Liste des terrains communaux vendus pour les écoles privées sur les 6 derniers mois :

- 5 500 m<sup>2</sup> au Comité Catholique des Écoles pour permettre le déménagement du groupe scolaire privé (maternelle au collège) dénommé « Sainte Marie Blancarde ».
- 3 860 m<sup>2</sup> au groupe scolaire privé Lacordaire
- 1 000 m<sup>2</sup> au groupe scolaire privé Cours Notre-Dame-de-France